

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté n°AMV2024_201**

Le Maire de Scionzier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au Maire,

Vu le vote intervenu le 11 mars 2023 désignant les adjoints au maire suivants : Monsieur RICHARD Gérard (1^{er} adjoint), Mme DUFOUR Alice (2^{ème} adjoint), Monsieur DUSSAIX Julien (3^{ème} adjoint), Madame CARTIER Karin (4^{ème} adjoint), Monsieur DELISLE Jean-Marie (5^{ème} adjoint), Madame CALDI Séverine (6^{ème} adjoint), Monsieur LAMALLEM Abdellah (7^{ème} adjoint), Madame NIGEN Caroline (8^{ème} adjoint).

ARRETE

Adjointe aux affaires scolaires et à la jeunesse

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à **Madame Séverine CALDI**, sixième adjointe, pour assurer au lieu et place du Maire et sous sa responsabilité, les fonctions ci-après :

- Relations avec les écoles maternelles et élémentaires de la commune.
- Suivi des restaurants scolaires et de la crèche.
- Relations avec les associations de parents d'élèves.
- Représentation du maire au sein des conseils d'école.
- Suivi de la carte scolaire et des demandes de dérogations (secteurs intra commune ou scolarisation hors commune).
- Suivi des transports scolaires.
- Elaboration et suivi du Programme de réussite Educative.
- Elaboration et suivi de l'ensemble des actions et moyens dédiés l'enfance et la jeunesse dont : centres de loisirs, garderies périscolaires (CLAE, serpentins, iles aux enfants), espace enfance et famille, espace ados.
- De correspondant défense nationale en lien avec lien avec Monsieur Gérard RICHARD, Premier Adjoint au Maire

ARTICLE 2 : L'arrêté n° AMV2023_065 du 24 mars 2023 est abrogé.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, transmis au contrôle de légalité puis publié sur le site internet de la commune.

A SCIONZIER, le 26 novembre 2024

Le Maire,

Sandro PEPIN



Notifié à l'intéressée le :

Spécimen de la signature
de Madame Séverine CALDI

Publié sur le site internet de la commune le : **28 NOV. 2024**